



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1996/57
4 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

COOPÉRATION INTERNATIONALE AUX FINS DE LA LUTTE CONTRE
LA PRODUCTION, LA VENTE, LA DEMANDE, LE TRAFIC ET LA
DISTRIBUTION ILLICITES DE STUPÉFIANTS ET DE SUBSTANCES
PSYCHOTROPES ET LES ACTIVITÉS CONNEXES

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Perçu il y a 10 ans comme n'intéressant que les pays producteurs et les pays consommateurs, le problème de la drogue s'est progressivement mondialisé ces dernières années. Les répercussions sur la santé des individus et les effets sociaux de la toxicomanie, dans les pays industriels comme dans les pays développés, acquièrent des dimensions de plus en plus vastes. La libéralisation des échanges et l'interdépendance croissante de l'économie mondiale ont pour effet de rendre plus difficile le contrôle des drogues, tandis que dans de nombreux pays, l'instabilité politique, la fragilité des institutions de contrôle des drogues et l'absence de systèmes de réglementation appropriés compromettent les moyens d'action des pouvoirs publics. Par ailleurs, on s'accorde désormais à reconnaître les liens qui existent entre les problèmes liés à la drogue et le développement socio-économique. En raison de son caractère de plus en plus complexe, le problème de la drogue nécessite donc, plus que jamais, une action concertée et mondiale de la part des pouvoirs publics.

Il existe un cadre juridique solide d'action gouvernementale et de coopération internationale, sous forme de conventions sur le contrôle des drogues ainsi que du Programme d'action mondial. Les efforts des organismes des Nations Unies sont dirigés et coordonnés par le Programme des

* E/1996/100.

Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), créé par l'Assemblée générale en 1990; ces organismes sont de plus en plus nombreux à rechercher des solutions au problème, en coopération avec le PNUCID, dans leurs domaines de compétence respectifs. Cependant, ils ne disposent pas de fonds suffisants – notamment des ressources de base dont ils auraient besoin – pour entreprendre et mener à bonne fin les activités prescrites par les organes délibérants.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 7	4
I. DIMENSIONS ÉCONOMIQUES	8 - 31	5
A. Crime organisé et blanchiment de l'argent	13 - 19	6
B. Drogues illicites et développement	20 - 28	8
C. Recommandations	29 - 31	10
II. DIMENSIONS SOCIALES	32 - 54	11
A. La famille	33 - 37	11
B. Santé	38 - 42	12
C. Éducation	43 - 45	13
D. Le lieu de travail	46	14
E. Criminalité	47 - 49	14
F. Recommandations	50 - 54	15
III. DIMENSIONS MONDIALES	55 - 80	16
A. Mondialisation du problème	55 - 59	16
B. Réaction mondiale	60 - 69	17
C. Problèmes nouveaux	70 - 73	20
D. Renforcement du rôle des organismes des Nations Unies	74 - 78	20
E. Recommandations	79 - 80	23

INTRODUCTION

1. L'objet du présent rapport est d'aider le Conseil économique et social à examiner, lors de son débat de haut niveau, le thème : "Coopération internationale aux fins de la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes".

2. À sa session d'organisation de février 1996, le Conseil a décidé d'examiner le thème susmentionné lors du débat de haut niveau de sa session de fond de 1996, ainsi qu'il l'avait vivement recommandé dans ses résolutions 1995/1 et 1995/40.

3. Le présent rapport passe brièvement en revue les problèmes majeurs auxquels se heurte la communauté internationale dans sa lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues. On y met l'accent sur la menace que représente le trafic international des drogues pour l'économie mondiale et sur les incidences sociales de l'abus des drogues; on y recommande un certain nombre de mesures visant à améliorer la coopération internationale en matière de contrôle des drogues; et on y examine l'action menée par les organismes des Nations Unies dans ce domaine.

4. La section I décrit les dimensions économiques du problème de la production et du trafic illicites de drogues et de l'abus des drogues, et expose notamment les liens entre la réforme économique et le crime organisé ainsi que ceux qui existent entre les drogues et le développement. On y étudie d'autres modes de développement et on y envisage divers moyens concrets de lutte contre le problème, tels que le renforcement de la prévention du blanchiment de l'argent et l'instauration d'une coopération internationale plus efficace.

5. La section II analyse l'impact social de l'abus des drogues, notamment ses effets sur la famille, le lieu de travail et la société, ainsi que ses conséquences nocives sur la santé, par exemple la transmission de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et la propagation du syndrome d'immunodéficience acquise (sida). On y propose un certain nombre de mesures visant à s'attaquer à cet aspect du problème, et en particulier des stratégies de prévention de l'abus des drogues par les jeunes.

6. La section III met en relief les dimensions mondiales de l'abus et du trafic des drogues, et décrit l'action menée au niveau international ainsi que le rôle essentiel de concertation du système des Nations Unies dans ce domaine.

7. Des recommandations sont formulées à la fin de chaque section à l'intention du Conseil. Ce dernier est également invité à accorder une attention spéciale aux recommandations relatives au suivi de la résolution 48/12 de l'Assemblée générale, énoncées par la Commission des stupéfiants dans son rapport sur les travaux de sa trente-neuvième session, et en particulier dans ses résolutions 8 (XXXIX) et 10 (XXXIX). L'attention du Conseil est en outre appelée sur la résolution 50/148 de l'Assemblée, dans laquelle celle-ci a invité les États Membres à informer le Conseil économique et social, à son débat de haut niveau de 1996, des progrès accomplis en matière de coopération internationale, en particulier des efforts qu'ils font à l'échelon national pour associer les

organismes des Nations Unies et les banques multilatérales de développement à l'action qu'ils mènent face au problème de la drogue.

I. DIMENSIONS ÉCONOMIQUES

8. Il est difficile d'évaluer sous tous ses aspects l'impact économique du problème des drogues illicites du fait de son caractère clandestin, qui empêche toute analyse et évaluation rigoureuses. Toutefois, sa progression inéluctable dans le monde entier a accru la prise de conscience des effets préjudiciables de l'abus et du trafic des drogues sur le tissu social et économique, de sorte que le problème est désormais passé au rang des grandes priorités dans le programme d'action économique et sociale mondial, ce qui a notablement amélioré la possibilité d'éliminer les obstacles qui avaient jusqu'alors empêché une véritable compréhension du phénomène. En ce qui concerne les dimensions économiques du problème, on s'accorde désormais à reconnaître la nécessité de pousser les recherches plus avant dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'impact des drogues illicites sur l'emploi, les prix et la fiscalité, le commerce et les finances.

9. D'aucuns considèrent parfois que le commerce illicite des drogues est une source gratuite de revenus pour ceux qui ne parviennent pas à trouver des emplois productifs dans d'autres secteurs. Cependant, même dans les pays producteurs, les gains apparemment obtenus dans le domaine de l'emploi sont en fait plus que compensés par des effets secondaires insidieux et dont les répercussions sont profondes. Les ressources sont détournées d'investissements légitimes et plus durables et sont ainsi perdues pour la société tout entière, tandis que les retombées de la production de drogues sur la consommation sont inévitables. En outre, les coûts chiffrables de l'abus des drogues, dans les pays où ce type de données est disponible, représentent entre 0,5 et 1,3 % du produit intérieur brut (PIB) et sont imputables pour la plupart à la criminalité liée à la drogue et à la répression.

10. Depuis les années 80, les prix des produits de première nécessité n'ont pratiquement pas augmenté, et ont même baissé dans certains cas. En revanche, des cultures comme celle du pavot à opium se sont avérées plus profitables pour les exploitants agricoles, qui peuvent en tirer des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins, bien que plus de 90 % des bénéfices liés au commerce de la cocaïne et de l'héroïne proviennent de la distribution. Toutefois, comme les cultures destinées à la drogue relèvent entièrement du secteur non structuré ou illicite de l'économie, elles réduisent la fiabilité des indicateurs fondamentaux, tels que les prix à la consommation, dont se servent les pouvoirs publics afin d'arrêter leur politique économique et fiscale. De plus, la majeure partie des revenus liés à la drogue, qui est perçue non pas par les exploitants agricoles mais par les trafiquants, est généralement déposée à l'étranger ou utilisée pour des importations d'articles de luxe, licites ou non. Peu nombreux sont ceux qui bénéficient des revenus tirés du commerce illicite des drogues, lesquels échappent au demeurant à l'impôt. La dimension de ce secteur clandestin fausse sérieusement le bon fonctionnement de nombreuses économies.

11. À mesure que les barrières commerciales s'effondrent et que les accords commerciaux intrarégionaux se multiplient, les trafiquants de drogue tirent

parti par ailleurs de la possibilité généralisée de transporter plus librement des marchandises d'un pays à l'autre. La libéralisation des échanges est une bonne chose et offre généralement plus d'avantages qu'elle ne comporte d'inconvénients, mais l'intensification des échanges transfrontières qui en résulte ouvre de nouvelles possibilités de distribution illicite de drogues et risque dans bien des cas de diminuer les chances de détecter une proportion accrue de marchandises illicites par rapport à l'augmentation du volume de la production et du trafic.

12. Deux conséquences importantes du problème des drogues illicites sont le blanchiment de l'argent et l'investissement criminel. Le Groupe d'action financière, créé en 1989 par le Groupe des sept grands pays industriels, a estimé que, vers la fin des années 80, sur les quelque 122 milliards de dollars par an qu'ont rapportés les ventes de cocaïne, d'héroïne et de cannabis, environ 70 %, soit 85 milliards de dollars – montant supérieur au produit national brut des trois quarts des 207 économies mondiales – ont donné lieu à blanchiment et investissements. Il est difficile de prouver l'utilisation que font les organisations criminelles des bénéfices ainsi blanchis. L'impact économique du crime organisé, de plus en plus sensible dans plusieurs pays, n'est que l'un des aspects d'une tendance mondiale qui incite les criminels à investir leurs gains dans des actifs corporels. Plus nous disposerons de données fiables en la matière, et mieux nous serons en mesure de mettre au point des moyens de lutte contre ces pratiques.

A. Crime organisé et blanchiment de l'argent

13. Les liens entre criminalité et trafic de stupéfiants ont un impact croissant sur les sociétés. Le trafic de stupéfiants donne lieu à des activités criminelles connexes, telle la violence entre bandes rivales du commerce de gros ou de détail. Par ailleurs, l'importance des sommes en jeu donne aux criminels les moyens de bien s'organiser et d'échapper presque complètement aux contraintes juridiques, fiscales et réglementaires auxquelles sont normalement assujetties les entreprises. Les trafiquants consacrent de plus en plus de fonds à la diversification de leurs activités, dont certaines sont menées en toute légalité. Il devient très difficile de s'attaquer au trafic des drogues en raison de cette combinaison d'activités licites et illicites.

14. Malgré l'augmentation du nombre des saisies, le trafic de stupéfiants semble être en plein essor. En Europe, les saisies d'héroïne ont augmenté de près de quatre fois entre 1984 et 1994, mais le rapport entre saisies et expéditions – ou, autrement dit, le taux de réussite des mesures antitrafic – n'est pas connu. Les éléments d'information dont on dispose semblent indiquer que le volume de stupéfiants produits augmente plus rapidement encore que le nombre de saisies. Ainsi, tant que le marché mondial de la demande ne sera pas saturé, le trafic de drogues continuera d'être de plus en plus rentable, en termes absolus comme en termes relatifs. Il faudrait étudier plus avant le rapport existant entre le volume produit, la part qui en est exportée et vendue et les quantités qui sont saisies afin de déterminer l'ampleur véritable du problème.

15. Pour évaluer les flux financiers liés au trafic de drogues, on peut recourir à des méthodes directes ou indirectes. Les méthodes directes

consistent à analyser les statistiques relatives aux opérations bancaires internationales et aux comptes de capitaux établis aux fins de la balance des paiements, tandis que les méthodes indirectes se fondent sur les estimations de la production mondiale, de la demande et du volume des saisies. Il est nécessaire de revoir en permanence les méthodes utilisées afin d'en améliorer la fiabilité et de se faire une idée plus exacte de l'étendue du problème.

16. Depuis que le blanchiment de l'argent est passé au rang des grandes préoccupations internationales, on a progressivement renforcé l'arsenal législatif. On mentionnera, au nombre des initiatives internationales les plus importantes prises pour lutter contre le trafic de drogues, la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes; la Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, conclue en 1990; et le Programme d'action mondial que l'Assemblée générale a adopté en 1990. La lutte contre le blanchiment de l'argent est l'une des priorités de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Deux conférences importantes ont eu lieu en 1994 : la première s'est tenue à Courmayeur (Italie), et la seconde, la fameuse Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée, a eu lieu à Naples. Les directives établies par le Groupe d'action financière en février 1990 revêtent également une importance essentielle.

17. Pour continuer d'aller de l'avant, il importe de mieux coordonner les tâches et de les répartir de façon plus rationnelle entre les organismes nationaux et internationaux. Du fait de son caractère mondial, l'Organisation des Nations Unies est bien placée pour coordonner son action avec celle des autres organismes compétents, comme le Groupe d'action financière, le Conseil de l'Europe et la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus de drogues de l'Organisation des États américains, ainsi que pour élargir la portée et l'application des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent qui ont fait la preuve de leur efficacité. L'Organisation pourrait également coordonner les services d'assistance technique et de formation qui sont offerts aux États Membres, de manière à les aider à élaborer des stratégies plus efficaces et à renforcer les mécanismes de prévention et de contrôle. Pour lutter efficacement contre le blanchiment de l'argent, qui s'effectue souvent par des voies détournées, il est nécessaire de bien connaître le fonctionnement de procédures et d'instruments financiers complexes; c'est pourquoi la formation est une forme d'assistance technique particulièrement importante.

18. L'interaction entre la libéralisation des marchés et le poids économique de l'argent provenant de la drogue soulève elle aussi des questions cruciales. L'État ayant tendance à jouer un rôle moins directif dans l'économie, la réglementation devient moins contraignante, assouplissement dont les trafiquants ne manquent pas de tirer parti. Les avantages de la libéralisation économique – services bancaires plus largement accessibles et plus grande liberté de circulation des capitaux – en compensent presque certainement les inconvénients. Cependant, l'assouplissement du cadre réglementaire autorise par ailleurs bien des abus. L'une des conséquences préjudiciables de la libéralisation des marchés est qu'il est plus facile de réinjecter le produit du trafic de drogues dans des activités économiques tant licites qu'illicites.

19. Aussi, la privatisation des marchés permet aux syndicats du crime de prendre pied dans le milieu des affaires. En ouvrant les portes du secteur financier à de nouveaux venus, la réforme des systèmes bancaires peut être mise à profit par les associations criminelles, qui disposent de liquidités considérables. Pour s'opposer à ce genre de pratique, il est indispensable de mettre en place des systèmes de contrôle efficaces, qui ne pénalisent pas les investisseurs honnêtes. On pourrait par exemple :

a) Assurer une plus grande transparence des documents comptables, ce qui permettrait de se faire une idée plus claire des sources de financement des sociétés;

b) Adopter des dispositions législatives visant à ce que les crimes financiers soient définis de façon claire et, dans toute la mesure du possible, uniforme sur le plan international;

c) Intensifier les échanges d'informations sur l'évolution de la criminalité, et tout particulièrement le financement transfrontière, qui doivent devenir l'un des aspects fondamentaux de la lutte contre la criminalité;

d) Internationaliser les contrôles, grâce à l'instauration d'une coopération et d'une coordination entre les divers organismes compétents, qui doivent jouer un rôle plus central dans la lutte contre les trafiquants.

B. Drogues illicites et développement

20. D'aucuns pourraient penser que le trafic des drogues contribue au développement économique. Cependant, comme on l'a noté plus haut (voir par. 9 et 10), les gains économiques sont illusoire : les avantages que tirent quelques individus du trafic illicite de drogues dissimulent les effets secondaires qui nuisent à l'économie, à la société et à l'environnement. Face aux fléaux qu'il entraîne – toxicomanie, baisse de la productivité, érosion du capital humain et détérioration de l'environnement, dont l'effet cumulatif compromet tout développement durable – les gains économiques immédiats du trafic des drogues sont insignifiants.

21. Une étude récente financée par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et par d'autres organismes en Égypte, au Mexique, en Namibie, en Pologne et à Sri Lanka a montré que les consommateurs de drogues avaient deux à trois fois plus d'accidents du travail que les autres travailleurs et accusaient des taux d'absentéisme de deux à trois fois supérieurs. Dans de nombreux pays, la consommation de drogues est en augmentation, ce qui à long terme finira nécessairement par avoir des répercussions sur la productivité. Il semblerait que les personnes qui exercent un emploi sont moins susceptibles d'abuser de la drogue : l'enquête sur les ménages menée en Colombie en 1993 a montré que la prévalence de la consommation illicite des drogues était particulièrement élevée parmi les chômeurs (4,1 %), tandis qu'elle était quatre fois plus faible parmi ceux qui avaient un emploi (1,1 %).

22. L'activité économique liée à la drogue absorbe, pour des projets à court terme et très risqués, des ressources qui devraient être investies dans les

secteurs productifs traditionnels. Il importe de comparer les bénéfices à court terme dérivés de la drogue aux profits qui auraient pu être réalisés, moyennant un investissement équivalent, grâce à des activités légales. En fait, le commerce des drogues prive les agriculteurs et les entrepreneurs qui se livrent à des activités légales d'une partie des investissements qu'ils auraient pu réaliser et, parce qu'il donne un sentiment de sécurité trompeur à ceux qu'il emploie, empêche la mise en valeur des ressources humaines et diminue la qualité et la quantité de main-d'oeuvre exerçant des activités légitimes.

23. La situation des enfants des rues illustre bien l'impact du commerce des drogues sur le capital humain. Du fait de la pression démographique, de nombreuses villes du tiers monde pullulent d'enfants livrés à eux-mêmes, qui sont pris au piège de la misère. La pauvreté et le mépris des lois, fréquents chez les adolescents, les mènent à consommer des drogues illicites – en particulier des solvants – ce qui semble leur offrir une source de revenus, leur donne le sentiment d'être reconnus par le groupe et représente un moyen facile, quoique éphémère, d'échapper à la réalité.

24. L'érosion du capital humain est encore plus flagrante lorsque l'on considère le VIH et le sida. Si les rapports sexuels demeurent le principal mode de contagion dans les pays en développement, la consommation de drogues par voie intraveineuse est toujours à l'origine d'un nombre considérable de nouveaux cas de sida. Au Brésil, par exemple, on estime qu'environ 28 % des cas d'infection au VIH sont imputables à la consommation de drogues par voie intraveineuse. En Thaïlande, la prévalence de l'infection au VIH parmi les drogués par voie intraveineuse se situe entre 40 et 50 %, ce qui ne cesse d'affaiblir le potentiel humain et économique du pays.

25. Les effets de la production illicite de drogues sur l'environnement sont tout aussi manifestes. La culture et la production de drogues entraînent souvent le déboisement, la dégradation des sols et la pollution des eaux. Rien qu'au Pérou, la culture de la coca serait à l'origine du déboisement de 700 000 hectares de forêt amazonienne. En Colombie, plus de 20 millions de litres d'éther, d'acétone, d'ammoniaque, d'acide sulfurique et d'acide chlorhydrique – produits intervenant dans la production de chlorhydrate de cocaïne – sont déversés chaque année dans les ruisseaux et les affluents de l'Amazone et de l'Orénoque. Dans la région de Chapare en Bolivie, les cultivateurs de coca utilisent de telles quantités de pesticides que les nappes d'eaux souterraines sont gravement polluées.

26. Il est clair que la lutte contre la drogue doit s'inscrire dans le cadre de politiques de développement. Cependant, les coûts de la reconversion sont si énormes qu'une répartition des tâches entre les organismes concernés s'impose. En fait, les investissements à effectuer sont d'une telle ampleur que les gouvernements et les organisations internationales devront chiffrer les bénéfices escomptés et trouver des moyens d'asseoir l'effort de reconversion sur une base financière plus large et plus stable. Il faudra pour ce faire que les États Membres et les organismes concernés définissent clairement des objectifs communs.

27. Pour toute initiative entreprise conjointement par les organismes de développement et de lutte contre l'abus des drogues, les consultations

pluridisciplinaires et le travail d'équipe doivent commencer dès les tout premiers stades du projet. On aura ainsi l'assurance que les mesures de contrôle des drogues feront partie intégrante de l'aide au développement. Par exemple, on peut aider une communauté envahie par la drogue en intervenant au niveau des écoles. Dans ce cas, il serait judicieux de confier aux organisations de développement le soin de renforcer les infrastructures scolaires et de charger les organismes de contrôle des drogues de mettre au point des programmes de prévention à l'intention des jeunes, de financer les activités de réinsertion scolaire et d'organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation.

28. Une telle collaboration pourrait également s'avérer fructueuse dans le cadre de la reconstruction économique après les conflits. Dans ce cas, les organisations de développement axeraient notamment leur action sur la relance de l'activité agricole, la lutte contre les maladies, la réinsertion des réfugiés et la reconstruction des infrastructures. Des efforts coordonnés seraient également entrepris dans le cadre de la démobilisation des ex-combattants et de la mise sur pied de programmes de formation et de création d'emplois. Il faudrait aussi lutter contre le trafic des drogues ainsi que la contrebande d'armes qui l'accompagne fréquemment. Les organismes de contrôle des drogues pourraient, pour leur part, aider le pays à retrouver sa place dans le cadre juridique international, à réprimer la production de substances illégales, à mettre en place des mécanismes institutionnels de prévention du trafic transfrontière et à lutter contre la violence au sein de la famille au moyen de programmes d'éducation et de réinsertion.

C. Recommandations

29. Pour pouvoir mettre au point des politiques de contrôle des drogues aux niveaux national et international, il est indispensable de mieux connaître les dimensions économiques du problème. Au niveau national, les autorités compétentes en matière de politiques économiques et de lutte contre l'abus des drogues devront mettre en place des partenariats institutionnels, qui permettraient de renforcer considérablement les capacités nationales requises pour évaluer le poids économique de la production, du trafic et de la consommation illicites de drogues. Il appartiendrait aux États Membres de décider comment soutenir ces partenariats, de manière à obtenir des résultats aux niveaux régional et mondial.

30. Du fait de la mondialisation de l'économie et de l'interdépendance croissante des États, il existe de plus en plus de moyens de blanchir de l'argent. Il faudra mettre en place des mécanismes permettant à la communauté internationale de prendre des décisions et d'agir au niveau multilatéral. Il faudra élargir les bases jetées par le Groupe d'action financière et, à cet égard, l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour encourager la coopération entre les autorités compétentes au niveau national. Un domaine de coopération tout aussi essentiel est celui des relations entre secteur public et secteur privé. Une coordination plus étroite entre pouvoirs publics et institutions financières et bancaires privées s'impose si l'on veut lutter efficacement contre le blanchiment de l'argent au niveau international.

31. Une action devra être menée pour appuyer et intensifier les divers efforts déjà entrepris pour renforcer le partenariat entre les organisations de développement et les organismes de lutte contre l'abus des drogues. Il faudrait que les États Membres agissent par l'intermédiaire des organes directeurs des institutions de développement afin de veiller à ce que ceux-ci intègrent dans leurs activités, chaque fois qu'il y a lieu, la lutte contre l'abus des drogues. Les gouvernements qui sollicitent l'assistance des institutions financières internationales devraient inscrire la lutte contre l'abus des drogues parmi leurs activités, et en particulier proposer de nouveaux modèles de développement dans les zones touchées ou menacées par la culture illicite de drogues. Les organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination (CAC), ont déjà mis en place un partenariat opérationnel de plus vaste portée dans le domaine de la lutte contre l'abus des drogues; il importe que chacun des organismes concernés prenne toutes les mesures voulues pour assurer la pleine application des décisions du CAC, en particulier au niveau national.

II. DIMENSIONS SOCIALES

32. Faut-il considérer l'abus des drogues comme un délit, une maladie, un trouble de l'ordre social ou une combinaison de ces trois éléments, telle est la question que se posent actuellement de nombreux pays. L'action des pouvoirs publics est souvent ambivalente en ce qui concerne la toxicomanie, et les attitudes sociales reflètent l'incertitude qui entoure ses causes et les difficultés que soulève le choix des moyens qui permettraient d'apporter une solution au problème. En ce qui concerne ses dimensions sociales, il faudra étudier plusieurs questions, et tout particulièrement les liens entre les drogues, d'une part, et la famille, la santé, l'éducation, l'emploi et la criminalité, d'autre part.

A. La famille

33. Les liens entre drogues et famille sont complexes. Il est inexact de présumer a priori que les parents sont à l'origine des problèmes de drogue de leurs enfants ou que les toxicomanes doivent être tenus pour responsables des problèmes de leur famille. Par ailleurs, les facteurs qui incitent à l'abus des drogues peuvent inclure l'absence prolongée ou traumatisante des parents, une discipline trop rigoureuse, l'incapacité de communiquer sur le plan émotionnel ainsi que la consommation de drogues par les parents eux-mêmes. L'obligation pour les familles ou certains de leurs membres à la recherche d'un emploi de changer de domicile, problème qui ne manquera pas de s'aggraver, eu égard à l'interdépendance croissante de l'économie mondiale, peut également entrer en ligne de compte.

34. Il semble bien que l'usage illicite de drogues soit plus étroitement associé à l'éclatement des familles qu'à la pauvreté, ce qui ressort d'une étude réalisée au Mexique par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et l'Université des Nations Unies. Une étude analogue réalisée par les mêmes organismes dans la République démocratique populaire lao a montré que, dans les zones où les contrôles sociaux exercés par la famille et la collectivité n'existaient plus, la consommation d'opium et d'héroïne était en augmentation parmi les jeunes et pouvait toucher jusqu'à 10 % de la population.

Une autre étude, menée cette fois en Thaïlande, a attribué l'augmentation de la consommation d'héroïne et de substances psychotropes à l'urbanisation, aux changements culturels rapides et à la disparition de la cohésion familiale. Il se peut également que cette relation de cause à effet fonctionne en sens inverse, l'abus de drogues créant des tensions au sein de la famille et finissant par l'empêcher de fonctionner normalement, la transformant de la sorte d'un atout en un fardeau pour la société.

35. Toutefois, la famille peut être aussi un puissant agent de prévention et de traitement. Il est important de reconnaître son rôle et de lui apporter un appui, sous quelque forme qu'elle se présente, en tant que ressource pour la prévention et le traitement de l'abus des drogues. La famille a un rôle essentiel à jouer dans l'éducation des jeunes, subvenant à leurs besoins et mobilisant l'appui de la collectivité, le cas échéant, et elle peut ainsi contribuer à rendre plus efficaces les mesures prises pour réduire tant l'offre que la demande de drogues.

36. Ce sont les jeunes qui souffrent le plus de l'éclatement de la famille. Dans de nombreuses cultures, l'adolescence est une période d'affirmation de l'identité et d'établissement de nouveaux liens, de valeurs et d'idéaux sociaux. Les jeunes sont très vulnérables durant cette période de leur vie et les pressions exercées par leurs pairs peuvent les inciter à faire l'expérience de la drogue.

37. L'abus des drogues est en augmentation parmi les différents groupes de jeunes. L'âge moyen du premier contact avec la drogue est en baisse dans le monde entier. De nouvelles drogues telles que "ecstasy" et certaines "drogues de confection" font leur apparition et coexistent avec les substances plus classiques que sont l'héroïne et la cocaïne, et malheureusement, l'usage de drogues par voie intraveineuse est en augmentation notable parmi les adolescents.

B. Santé

38. Il semblerait que les dépenses de santé à engager pour un toxicomane soient supérieures d'environ 80 % à celles correspondant à un citoyen moyen appartenant au même groupe d'âges. Par ailleurs, la cocaïne, l'héroïne et autres opiacés, les barbituriques, les amphétamines et leurs dérivés sont les substances les plus largement associées aux décès prématurés liés à la drogue. Le lien entre l'usage de drogues par voie intraveineuse et la propagation du VIH/sida est également bien établi : environ 22 % des personnes séropositives ou atteintes du sida dans le monde sont des toxicomanes recourant aux injections intraveineuses.

39. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il se pourrait que la relation entre l'abus des drogues et les hépatites, la tuberculose, les maladies cardio-vasculaires, la cirrhose et les troubles neuropsychiatriques soit encore plus éloquent. L'abus des drogues peut entraîner des complications lors de la grossesse, y compris une souffrance fœtale et des troubles postnatals et peut aussi inciter à un comportement violent et au suicide. En fait, l'impact réel de l'abus des drogues sur la santé dépasse la seule propagation du VIH/sida, et ce phénomène exerce un rôle beaucoup plus notable dans le monde en tant que facteur provoquant et aggravant les maladies.

40. La prévention de l'abus des drogues est beaucoup plus efficace et moins coûteuse que le traitement. Cependant, ce fléau demeure une réalité et doit être abordé sous ses diverses manifestations. Il convient donc d'adapter les stratégies afin d'aborder le problème sous tous ses aspects, depuis l'usage expérimental jusqu'au stade de la dépendance. Les activités de sensibilisation et les nouvelles mesures d'intervention rapide sont tout aussi importantes que le traitement et la réinsertion, en particulier lorsqu'il s'agit d'adolescents à risque.

41. Le traitement et la réinsertion demeurent toutefois des éléments essentiels de la réduction de la demande. Diverses études semblent indiquer qu'un traitement bien mené est susceptible de modifier le comportement et peut constituer la base nécessaire à la réadaptation et à la réinsertion dans la communauté. Cependant, les programmes ne peuvent être efficaces sans un personnel qualifié, une gestion constante, des ressources suffisantes et une souplesse permettant de s'adapter à une situation changeante. Comme peu de pays sont en mesure d'offrir une assistance spécialisée, il y aura lieu dans certains cas d'adapter les structures et les réseaux de soins de santé primaires existants. Pour la plupart des habitants des zones rurales, il est difficile d'accéder à des soins spécialisés, mais les réseaux de soins de santé primaires peuvent constituer un point de contact et un moyen d'intervention.

42. L'abus croissant des stimulants synthétiques commence par ailleurs à représenter un risque majeur pour la santé, et l'existence d'un vaste éventail de substances à base d'amphétamines est particulièrement préoccupante. La consommation de ces substances connaît une augmentation rapide tandis que leur utilisation thérapeutique diminue, phénomènes dont les conséquences s'aggravent plus rapidement que les problèmes posés par l'héroïne et la cocaïne, et dont les répercussions sur le contrôle international des drogues sont importantes, car de nombreux stimulants synthétiques sont moins coûteux que la cocaïne, leur effet dure plus longtemps et il est impossible d'en contrôler l'offre, dans la mesure où leur production n'est pas tributaire de matières premières botaniques. Dans de nombreuses régions du monde et malgré les risques qu'elles comportent pour la santé, ces nouvelles substances attirent surtout les jeunes parce qu'elles ne sont pas associées à la même image négative que certaines autres drogues.

C. Éducation

43. Il est indéniable que l'abus des drogues empêche les jeunes de tirer pleinement parti de leurs capacités d'apprentissage. Il est urgent que tous les gouvernements mettent en oeuvre des programmes d'éducation préventive, laquelle constitue la base de la lutte contre la propagation de la toxicomanie. En conséquence, le débat de haut niveau du Conseil économique et social pourrait imprimer l'élan indispensable à une intégration plus poussée de l'éducation préventive, conjuguée à la promotion de modes de vie sains, dans les programmes scolaires de base.

44. Toutefois, dans beaucoup de pays, peu d'enfants ont accès ne serait-ce qu'à l'éducation scolaire de base, et les programmes de prévention doivent donc aller au-delà du cadre scolaire : la famille, la collectivité, les institutions religieuses, pour ne citer que trois exemples, sont des environnements non

scolaires où peut être dispensée une éducation aux jeunes comme aux moins jeunes.

45. Il existe cependant des sociétés qui sont réticentes à reconnaître et aborder ouvertement l'existence de problèmes liés à la drogue, et même dans les sociétés où ces problèmes sont reconnus, la toxicomanie doit rivaliser avec de nombreux autres maux en ce qui concerne l'allocation de ressources financières; il importe en conséquence que les gouvernements jouent un rôle de premier plan dans le débat sur l'abus des drogues au sein de la société. Ceux-ci disposent des moyens voulus pour recueillir des informations sur le problème et ont le devoir d'utiliser les connaissances ainsi acquises pour promouvoir une véritable sensibilisation de l'opinion publique. Ce n'est en effet que si le problème est bien compris que l'on peut espérer des personnes concernées qu'elles cherchent à y remédier.

D. Le lieu de travail

46. Comme on l'a relevé plus haut (voir par. 9 et 10 et 20 à 24), les répercussions directes et indirectes de l'abus des drogues sur le lieu de travail sont nombreuses : augmentation du taux d'absentéisme et du nombre des accidents et des demandes de prestations de maladie et d'indemnisation. Les coûts financiers cachés qui sont liés à l'abus des drogues (baisse de productivité, perte de créneaux financiers, etc.) sont considérables, tout comme les coûts humains (perte d'emplois, perte de travailleurs qualifiés et difficultés dans les relations de travail, par exemple). Il importe de ne pas perdre de vue que, même si la prévention est la méthode optimale, le traitement est également possible; dans ce contexte, l'exercice d'un travail est indispensable à la réinsertion et aide profondément la personne en voie de guérison à retrouver le sentiment de sa dignité et sa place dans la société.

E. Criminalité

47. Les possibilités que la libéralisation des économies offre au crime organisé dans le monde entier ont été évoquées plus haut dans la section IA. Le lien entre drogues et criminalité a par ailleurs des dimensions sociales.

48. Il existe, de l'avis général, trois types de violence associée aux drogues : a) la violence provoquée par les effets pharmacologiques des drogues elles-mêmes; b) la violence compulsive d'origine économique; et c) la violence généralisée. L'effet pharmacologique de certaines drogues induit ou aggrave les comportements agressifs. La violence compulsive d'origine économique est provoquée par la nécessité pour les toxicomanes de se procurer de l'argent pour acheter de la drogue, et encore que la violence n'intervienne que dans une faible proportion des crimes commis pour de l'argent, elle demeure néanmoins importante. La violence généralisée est une conséquence des relations entre toxicomanes, revendeurs et trafiquants; elle vise avant tout à s'assurer une position concurrentielle sur les marchés et à s'appropriier le contrôle d'un territoire, et précipite souvent de nombreux toxicomanes dans la distribution et le trafic de drogues.

49. Il importe que les pouvoirs publics et la communauté se préoccupent des problèmes sociaux causés par l'abus des drogues et la criminalité eu égard à

leur incidence croissante sur la société tout entière. Par exemple, des études sur la répartition de la violence en Colombie ont montré que sur les 10 régions les plus exposées, huit sont des zones de production et de trafic très importants de cocaïne et de marijuana. Le vol est une autre manifestation du problème : il ressort d'une étude que 50 % de la valeur totale des vols commis en Angleterre et au pays de Galles en 1993 était liée à la drogue. La prostitution est dans certains cas le résultat de la décision de financer la toxicomanie par le biais de cette activité, encore que le motif principal demeure vraisemblablement le désir d'échapper à la misère.

F. Recommandations

50. La prévention de l'abus des drogues parmi les jeunes est l'aspect prioritaire de la lutte contre la drogue à l'échelon social. Les jeunes, plus que tout autre groupe, sont touchés par l'évolution du marché de la drogue et des attitudes concernant ce phénomène. Si les drogues sont faciles à se procurer et si la société adopte une attitude de tolérance vis-à-vis de la toxicomanie, de plus en plus de jeunes en feront l'expérience et le nombre des consommateurs réguliers augmentera. Les programmes de réduction de la demande devraient donc être des éléments se renforçant mutuellement d'une stratégie équilibrée, globale et multiforme de contrôle des drogues.

51. La prévention de l'abus des drogues exige un engagement à long terme. Il est indispensable de chercher à obtenir des changements fondamentaux plutôt que des résultats à court terme. À cet égard, il importe au plus haut point d'intégrer les programmes de réduction de la demande dans les politiques sociales et sanitaires existantes ou envisagées. Le problème de la drogue doit être pris en compte dans les programmes concernant d'autres questions sociales majeures, telles que la pauvreté, le logement, le chômage ou le développement rural. Différents types de programmes de réduction de la demande, qu'il s'agisse d'éducation, d'activités communautaires, de traitement ou de réinsertion, devraient être intégrés, tout en étant essentiellement axés sur la prévention de l'abus des drogues parmi les adolescents.

52. En outre, les politiques de prévention de l'abus des drogues devraient être globales et multisectorielles et comporter l'apprentissage de la maîtrise du quotidien, la promotion de modes de vie sains, le soutien de la famille, la participation de la communauté ainsi que des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale. Ce qui importe est de mettre en place une approche faisant intervenir le plus large éventail possible d'acteurs sociaux afin de stimuler un développement sain des adolescents plutôt que d'exécuter des programmes au coup par coup considérant la drogue et la toxicomanie comme des problème isolés.

53. Les mesures de prévention s'adressant aux jeunes doivent viser à atteindre le plus grand nombre possible d'entre eux. Les mesures de portée générale devraient être complétées par des actions axées sur des groupes particulièrement exposés, tels que les enfants non scolarisés et les enfants des rues. Il est indispensable d'identifier et de cibler les groupes vulnérables grâce à des programmes adaptés à leurs besoins et à leurs caractéristiques propres.

54. Il faudrait par ailleurs mieux intégrer l'éducation préventive dans les activités opérationnelles de tous les organismes compétents du système des Nations Unies. Il est tout aussi important d'instaurer officiellement un dialogue ou de renforcer ceux qui existent déjà régulièrement sur la réduction de la demande entre tous les organismes des Nations Unies concernés ou ayant un rôle à jouer à cet égard. Il importe de s'attacher tout particulièrement à la prévention de l'abus des drogues parmi les adolescents, ainsi que de rechercher des solutions à long terme. L'intégration des activités de réduction de la demande dans les politiques sociales et sanitaires existantes ou envisagées est une condition indispensable à la réussite des efforts portant sur tous les fronts de la lutte contre l'abus des drogues.

III. DIMENSIONS MONDIALES

A. Mondialisation du problème

55. Depuis une trentaine d'années, le problème de l'abus et du trafic des drogues est devenu de plus en plus complexe : on recense davantage de drogues illicites, la production a tendance à se généraliser, les cas d'abus et les circuits empruntés par le trafic se multiplient. Induit par la demande et les circonstances, un marché mondial s'est développé pour les drogues illicites au même titre que pour les biens de consommation, ce qui a contribué à mondialiser le problème de la drogue.

56. De nouvelles drogues ou de nouvelles formes de drogues existantes sont apparues. En ce qui concerne les opiacés, les nouvelles drogues se limitent pour la plupart à des variantes de préparations de drogues ou de produits existants tels que la "compote" à base de paille de pavot, ou à des variantes brutes de l'héroïne qui ont fait leur apparition en de nombreux pays. La cocaïne a donné lieu à une nouvelle drogue devenue célèbre, le crack. Les drogues synthétiques produisent des effets pharmacologiques variés et on a vu apparaître en divers endroits différents hallucinogènes, barbituriques, stimulants du type amphétamines ou dérivés des amphétamines. Tous ces produits font l'objet d'une consommation abusive dans des pays si nombreux et si différents que l'on est fondé à parler d'un problème mondial.

57. Du point de vue économique, le marché des drogues illicites ne fonctionne pas autrement que tous les autres marchés de biens et de services, qui se sont tous rapidement mondialisés au cours des 10 dernières années sous l'effet de la libéralisation économique, de l'accroissement de la richesse des consommateurs et de l'amélioration de l'infrastructure de transport international. Comme pour les biens et services licites, les pays en développement font naître quelques-uns des marchés régionaux dont la croissance est la plus forte. Les taux les plus élevés d'héroïnomanie ne se rencontrent plus dans les pays développés, mais plutôt dans un certain nombre de pays en développement d'Asie, comme le Pakistan, et certains pays d'Afrique enregistrent également des taux élevés d'héroïnomanie. Les dérivés de la coca brute créent des problèmes dans les pays producteurs et de transit. La méthaqualone a presque disparu des pays industrialisés tout en restant un problème important en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Un problème assez grave d'abus de plusieurs substances psychotropes a été observé dans certains pays d'Afrique de l'Ouest. Au Moyen-Orient, des barbituriques et des stimulants du type des amphétamines font

l'objet d'un détournement généralisé des utilisations pharmaceutiques et thérapeutiques licites au profit des utilisations illicites.

58. La structure du trafic tend à correspondre aux types de drogues et aux pays d'origine. Ainsi, par exemple, la distribution de la cocaïne commence dans la région des Andes et s'étend vers le nord à travers l'Amérique centrale, le Mexique et la région des Caraïbes pour arriver aux points d'utilisation finals, d'Amérique du Nord, d'Europe et d'autres pays. Avec la facilitation du franchissement des frontières internationales par les personnes, les biens, les services et les capitaux, la célèbre "route des Balkans" s'est transformée en un vaste réseau terrestre de circuits empruntés principalement par le trafic de l'héroïne, qui s'étend de l'Afghanistan et du Pakistan à la quasi-totalité des grandes villes d'Europe, en passant par la République islamique d'Iran, la Turquie et les États d'Asie centrale membres de la Communauté d'États indépendants.

59. Les changements économiques et sociaux intervenus dans le monde ont également permis aux fabricants de drogues illicites et aux trafiquants de s'organiser à l'échelle mondiale, en investissant les bénéfices illicites dans des centres financiers leur garantissant la discrétion et des taux de rendement des investissements élevés. Le commerce illicite des drogues se prête donc tout à fait à une généralisation de la corruption, ce qui menace la sécurité de tous les pays en jetant le discrédit, de l'intérieur même de ces pays, sur leurs institutions démocratiques.

B. Réaction mondiale

60. Cette évolution a contraint la communauté internationale à aborder le problème dans une optique différente. Jusqu'au milieu des années 80, le défi de la drogue était perçu comme étant la seule affaire des pays producteurs et des pays consommateurs. Or, la mondialisation de l'abus et du trafic des drogues a définitivement rendu cette optique caduque et l'a remplacée par le principe de responsabilité commune ou collective, tel qu'il figure dans la Déclaration adoptée à l'issue de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues (Vienne, 17-26 juin 1987). En 1988, la communauté internationale a renforcé d'une manière décisive l'éventail d'instruments juridiques à sa disposition en adoptant la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

61. En 1990, elle a pris une autre mesure énergique en lançant une stratégie globale et équilibrée, le Programme d'action mondial adopté par l'Assemblée générale à sa dix-septième session extraordinaire. En adoptant le Programme d'action, la communauté internationale tout entière a adhéré à un réseau d'obligations mutuelles et engagé des ressources pour mener une action plus efficace, en réaffirmant le rôle central qui revenait à l'Organisation des Nations Unies en matière de coopération internationale en vue du contrôle des drogues et en soulignant le degré élevé de priorité que la communauté internationale accordait au contrôle international des drogues. Cette priorité a été sanctionnée par l'actuel plan à moyen terme et réaffirmée lors de la réunion commémorative que l'Assemblée générale a tenue en octobre 1995, à l'occasion de laquelle les gouvernements ont mis en exergue, dans leurs déclarations, le rôle de l'ONU dans la lutte contre les drogues illicites.

62. Aujourd'hui, la communauté internationale dispose de tout un arsenal : un cadre juridique solidement établi de conventions sur la question; une stratégie; un champ d'action; et, depuis 1991, le PNUCID, qui est investi de la responsabilité principale en matière de coordination de l'action internationale contre les drogues. Cet arsenal a été complété depuis par le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et l'accord conclu en 1995 par le CAC sur la nécessité d'intégrer les activités en matière de contrôle des drogues dans le programme de travail des organisations compétentes des Nations Unies.

63. Les programmes et organismes des Nations Unies ont répondu positivement à l'appel à une plus grande participation, ce qui a fait nettement augmenter le nombre des partenaires actifs. De par la nature de leurs mandats et de leurs centres d'intérêts, des organismes tels que l'OMS, l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture jouent depuis de nombreuses années un très grand rôle en matière de contrôle de l'abus des drogues en aidant à réduire la demande, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel collaboraient à des projets visant à réduire l'offre. Le PNUCID et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) entretiennent depuis longtemps des rapports de travail étroits. L'interdépendance qui existe entre les mandats du PNUCID et de la Division de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat de l'ONU s'exprime par des activités conjointes et la définition de domaines stratégiques dans lesquels les deux organismes s'emploient déjà sans relâche à collaborer et à exercer une action complémentaire en vue d'atteindre des objectifs communs.

64. Les partenariats et alliances nouvellement apparus ne se limitent pas à des mécanismes de financement ou à une coopération "bilatérale" entre organismes, mais se traduisent souvent par des activités multisectorielles et pluriinstitutionnelles. Le PNUCID est à présent associé à des projets d'organismes tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale, et renforce ses liens avec ses partenaires traditionnels. L'accent est tout particulièrement mis sur la coopération sur le terrain, où un nombre croissant d'interventions à petite échelle et à orientation pratique sont lancées avec d'autres organismes.

65. En cinq ans d'existence, le PNUCID a suivi un itinéraire qui a mis en vedette ses rôles de catalyseur, de coordonnateur et d'intermédiaire. Sa première réalisation a consisté à s'entendre avec les États Membres au sujet des priorités à fixer au contrôle international des drogues, à savoir : adopter une approche équilibrée dans laquelle la réduction de la demande et la réduction de l'offre sont comprises comme des éléments synergiques d'une stratégie pluridimensionnelle; promouvoir des plans nationaux détaillés de contrôle des drogues intégrés à la planification économique et sociale générale de chaque pays; élaborer et mettre à jour des normes internationales pour le contrôle des drogues; mobiliser la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, au service de la prévention et la réduction de l'abus des drogues; harmoniser les actions entreprises par les organismes et programmes des Nations Unies; et promouvoir des activités menées en coopération avec les

principaux partenaires relevant ou non de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne le transfert des compétences spécialisées en matière de contrôle des drogues. Ces priorités appellent une intervention à trois niveaux : national, sous-régional et mondial.

66. La stratégie sous-régionale, qui met en oeuvre une perception et une approche des questions intéressant le contrôle des drogues communes aux pays intéressés, a permis d'obtenir des résultats manifestement positifs. Le PNUCID a appuyé des initiatives sous-régionales en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Ouest, en Amérique du Sud et en Europe orientale. Au vu des résultats obtenus jusqu'à présent, l'approche sous-régionale a été élargie et des accords analogues sont en cours de négociation avec des pays d'Asie centrale, d'Afrique, du Moyen-Orient, et d'autres régions d'Amérique du Sud. La coopération sous-régionale doit être un moyen pour les gouvernements d'oeuvrer ensemble, avec l'appui du PNUCID, pour relever le défi de la drogue.

67. Un autre fait encourageant a été l'augmentation du nombre des États qui ont adhéré aux traités internationaux pour le contrôle des drogues, en particulier la Convention de 1988. Grâce à l'assistance juridique que le PNUCID leur a fournie, les États non seulement ont pu devenir parties à ces instruments, mais aussi contribuer à leur application. En 1995, il a fourni une assistance consultative directe en matière juridique à 19 États, et l'a complétée en organisant des ateliers nationaux et sous-régionaux pour former les juges et les procureurs. Dans le même esprit, il a entrepris de renforcer les institutions en collaborant avec les gouvernements pour préparer et adopter des plans directeurs nationaux de contrôle des drogues afin de traduire les obligations inscrites dans les traités en programmes concrets de lutte contre l'abus des drogues. En 1995, le PNUCID a fourni des avis et une assistance technique à 28 États pour formuler ces plans directeurs nationaux.

68. Il a encouragé tout spécialement la création d'un partenariat avec la société civile et l'instauration de liens étroits avec les organisations non gouvernementales. C'est ainsi que, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies contre l'abus des drogues, il a contribué à l'organisation du Forum mondial 1994 des organisations non gouvernementales sur la réduction de la demande, qui s'est tenu à Bangkok et auquel plus de 100 pays s'étaient fait représenter. Dans le cadre de la mobilisation de la société civile, le PNUCID a lancé, entre autres initiatives, une campagne destinée à utiliser le sport comme moyen de communiquer avec les jeunes, en collaboration avec le Comité olympique international; il s'emploie également à promouvoir des partenariats avec le monde des affaires pour renforcer les programmes sur le lieu de travail, et des programmes de prévention de l'abus des drogues exécutés en collaboration avec les entreprises.

69. Depuis sa création, le PNUCID s'est efforcé, avec les ressources limitées dont il disposait, de devenir une source de plus en plus fiable de connaissances techniques et d'informations sur la production, le trafic et la consommation illicites de drogues; il a en particulier encouragé l'utilisation de sa méthode d'évaluation rapide pour aider à rassembler des informations quantitatives et qualitatives sur les tendances de l'abus des drogues au niveau national. En outre, les forums d'experts sur la réduction de la demande, les réunions régionales de directeurs de services nationaux chargés de faire appliquer les

lois antidrogues, la mise en place d'un mécanisme efficace de coordination de l'assistance à l'Europe orientale et centrale, l'organisation de consultations techniques sur des thèmes précis, la formulation d'un plan d'action régional pour les Caraïbes et les études entreprises par le PNUCID témoignent du rôle de premier plan que celui-ci joue au niveau international.

C. Problèmes nouveaux

70. Malgré tous les efforts que nous avons déployés jusqu'à présent, le danger que représente la drogue prend des dimensions nouvelles qui se succèdent à un rythme alarmant. Dans de nombreux pays, l'instabilité politique, la fragilité des organismes de lutte anti-droque et l'absence de mécanismes de réglementation appropriés continuent à saper la capacité d'action des gouvernements. Plus particulièrement dans les pays en transition, les nouvelles institutions indispensables pour lutter contre les drogues et les activités criminelles qui y sont liées demeurent quasi inexistantes. Dans le monde entier, la faiblesse des pouvoirs publics fait que les responsables de l'application des lois, les institutions financières et le personnel des services de santé n'ont guère les moyens de faire face à ce qui constitue souvent un problème nouveau.

71. Les pouvoirs publics devront donc faire preuve de la volonté politique la plus résolue pour réussir à surmonter les divergences de vues ou les rivalités traditionnelles entre les ministères concernés et coordonner véritablement les activités de toutes les parties oeuvrant pour la prévention de l'abus et du trafic illicite des drogues. La capacité institutionnelle de coordonner les initiatives locales et les efforts déployés aux niveaux sous-régional et régional est essentielle, faute de quoi les activités entreprises à l'échelon international ne pourront être dirigées et coordonnées avec efficacité.

72. Pour consolider les acquis, tous les pays devraient tirer systématiquement parti des possibilités qu'offre la Convention de 1988 en tant qu'instrument de coopération internationale pour la lutte contre le trafic des drogues. Pour ce faire, il faudra notamment que toutes les parties appliquent toutes les dispositions de la Convention, à commencer par celles qui visent à prévenir le détournement des précurseurs et des produits chimiques essentiels aux fins de la fabrication illicite de drogues, à aider à adopter des mesures efficaces de prévention du blanchiment de l'argent et à renforcer la coopération internationale en matière d'enquêtes et de poursuites pénales et de lutte contre le transport par mer des drogues illicites.

73. En ce qui concerne la réduction de la demande, domaine d'activité mettant en jeu un ensemble vaste et, parfois, complexe de mesures et de méthodes, un pas important sera franchi lorsque la communauté internationale aura adopté une déclaration énonçant des principes directeurs en la matière.

D. Renforcement du rôle des organismes des Nations Unies

74. À la suite de la création du PNUCID, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991, élargi le mandat de la Commission des stupéfiants pour lui permettre de remplir les fonctions d'organe directeur du PNUCID. En sus des directives générales au Programme, la Commission était dorénavant chargée de tâches administratives et budgétaires en rapport avec le

budget-programme biennal du Fonds du PNUCID. Par ailleurs, le nombre des États membres de la Commission est passé de 40 à 53, ce qui en a élargi la base politique. Dans l'exercice de ses fonctions de décision, la Commission doit parfois s'employer à concilier des préoccupations nationales et les impératifs de la gestion d'une organisation multilatérale dotée d'un mandat mondial. Faisant office d'actionnaires du PNUCID, les États membres doivent également veiller à ce que la Commission puisse remplir son rôle de principale instance capable d'organiser une action concertée dans le domaine du contrôle international des drogues, en équilibrant les recommandations de politique générale adressées aux États membres et la prise de décisions et les directives fournies au PNUCID.

75. Dès le départ, la Commission des stupéfiants a compris que le PNUCID devait pouvoir compter sur une masse critique de ressources pouvant maintenir les éléments constitutifs d'un centre de services spécialisés de grande qualité. C'est ce dont la Commission s'est dite convaincue dans un certain nombre de résolutions dans lesquelles elle a instamment prié les États membres d'augmenter sensiblement leurs contributions d'affectation générale pour permettre au PNUCID de s'acquitter de ses fonctions spécialisées et normatives.

76. À sa trente-neuvième session (Vienne, 16-25 avril 1996), la Commission des stupéfiants a noté avec préoccupation la tendance à la baisse généralisée des ressources allouées au PNUCID par prélèvement sur le budget ordinaire et les sources extrabudgétaires. Le montant des crédits budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997 se décompose comme suit :

	<u>Millions de dollars É.-U.</u>	<u>Pourcentage</u>
Budget ordinaire	16,4	9,7
Fonds du PNUCID	152,4	90,3
Total	168,8	100,0

Une analyse détaillée montre que :

a) Le montant des ressources prélevées sur le budget ordinaire, qui couvrent pour la plupart les services de secrétariat fournis aux organes intergouvernementaux et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), accuse actuellement une diminution par suite des mesures d'austérité imposées par la situation financière de l'ONU et risque de tomber à 15,3 millions de dollars des États-Unis au cours du présent exercice biennal;

b) Sept gouvernements et la Commission européenne fournissent 90 % du montant total des contributions volontaires;

c) Une forte proportion des contributions volontaires est expressément destinée à financer certaines activités de coopération technique sur le terrain;

d) Le montant des contributions d'affectation générale, limité dès le départ, a considérablement diminué pendant l'exercice biennal 1994-1995. Cette source indispensable de financement a en effet été réduite de 15,3 millions de dollars, soit une chute de 27 % par rapport à l'exercice biennal 1992-1993, et cette diminution devrait se poursuivre pendant le présent exercice. De plus, environ 60 % de ces ressources proviennent de trois pays seulement : l'Italie, le Japon et la Suède.

77. Les contributions d'affectation générale, réparties de façon inadéquate et non uniforme, servent essentiellement à couvrir les dépenses engagées au Siège et sur le terrain pour mener les activités de base prescrites par les organes délibérants et pour gérer et appuyer les activités de coopération technique. Leur montant n'est toutefois pas suffisant pour permettre au Programme de maintenir et développer son potentiel en tant que centre de services spécialisés aux fins suivantes :

a) Veiller à ce que des services spécialisés de meilleure qualité soient disponibles dans les différents secteurs du contrôle des drogues;

b) Renforcer l'appui apporté aux activités opérationnelles sur le terrain, notamment en matière de programmation, de coordination, de recherche, d'analyse et d'évaluation;

c) Constituer un point de référence en vue de la mise sur pied d'un réseau de services spécialisés utilisables par la communauté internationale.

78. Dans le contexte de l'analyse précédente, la Commission des stupéfiants a, à sa trente-neuvième session, noté que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 45/179 du 11 décembre 1990, investi le PNUCID d'un mandat élargi en lui donnant le soin de coordonner une action internationale concertée en matière de contrôle des drogues, de réaliser des analyses et des recherches et d'appliquer des directives sans toutefois prévoir de système permettant de financer cet élargissement du mandat. Aussi la Commission a-t-elle adopté la résolution 10 (XXXIX), dans laquelle elle a constaté, entre autres, qu'il fallait accroître le montant des fonds d'affectation générale en mobilisant un nombre beaucoup plus important d'États en faveur des efforts faits par le PNUCID pour se doter des moyens de devenir un véritable centre mondial de services spécialisés. Par ailleurs, elle a su gré au PNUCID d'avoir demandé une augmentation des contributions d'affectation générale d'environ 15 millions de dollars par an. La documentation dont elle était saisie indiquait que ces ressources supplémentaires permettraient au PNUCID de renforcer sa capacité de collecte, d'analyse et de diffusion de données sur la réduction de la demande et de l'offre de drogues illicites. Le PNUCID pourrait également fournir des services spécialisés supplémentaires pour lutter contre le blanchiment de l'argent et le commerce illicite des précurseurs, et contrôler les drogues licites et faire respecter les lois en vigueur. Enfin, le PNUCID renforcerait les moyens dont il dispose pour analyser les causes du problème de la drogue et ses conséquences économiques et sociales, et pour instaurer et maintenir la collaboration avec les autres centres de services spécialisés.

E. Recommandations

79. Avec le temps, la communauté internationale s'est de mieux en mieux rendu compte que des problèmes mondiaux tels que l'abus et le trafic des drogues et leurs conséquences appellent des mesures que l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour prendre; le contrôle international des drogues est une question à traiter en priorité et qui ne sera réglée que si la communauté internationale agit de façon solidaire. Les débats de haut niveau du Conseil, notamment l'examen de la proposition tendant à organiser une session extraordinaire de l'Assemblée générale, et l'examen du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001, qui sera abordé dans le courant de 1996, offrent aux États Membres de bonnes occasions de montrer l'intérêt qu'ils portent au contrôle international des drogues et de réaffirmer le degré élevé de priorité assigné à la lutte mondiale contre les drogues illicites.

80. On ne pourra susciter de véritable sentiment de responsabilité vis-à-vis du PNUCID et de participation à son action que si un nombre plus important de pays contribuent davantage au financement des éléments essentiels de son mandat. Le Conseil pourrait recommander que tous les États en mesure de le faire donnent effet à la résolution 10 (XXXIX) de la Commission des stupéfiants.
